

COMMUNE DE VACHERESSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2015 à 19 H

Date de convocation : 26 juin 2015

Secrétaire de séance : MOTTIEZ Robin

Membres en exercice (15) : PETIT-JEAN Denis, MEDORI Ange, COULIOU Yannick, TROMBERT Fabrice, TUPIN Sylvie, ~~DECONCHE Mikaël~~, PETIT-JEAN Maryline, FAVRE-VICTOIRE Jean-Pierre, CARTOTTO Léopold, FAVRE Gérald, TAGAND Jacques, BLANC-DEPOTEX Isabelle, MOTTIEZ Robin, FAVRE Emilie, COLLIGNON Nathalie

(rayez les membres absents)

Monsieur DECONCHE Mikaël est excusé

1/ Tarification eau-assainissement pour la période du 01.07.2015 au 30.06.2016 :

Le conseil municipal doit fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement applicables pour la prochaine période de facturation. Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} octobre 2014, le budget eau-assainissement est soumis à la TVA. Dès lors, les tarifs fixés seront des tarifs hors taxes. Les taux de TVA applicables actuellement sont de 5,5 % sur l'eau et 10 % sur l'assainissement.

Les tarifs applicables pour la période du 01.07.2014 au 30.06.2015 sont les suivants :

EAU		
	HT	TTC
Redevance d'abonnement	25,59 €	27,00 €
Location compteur	9,48 €	10,00 €
Consommation de 1 à 200 m3	1,28 €	1,35 €
Consommation au-delà de 200 m3	0,81 €	0,85 €
ASSAINISSEMENT		
Redevance d'abonnement	22,73 €	25,00 €
Consommation de 1 à 50 m3	1,27 €	1,40 €
Consommation au-delà de 50 m3	1,18 €	1,30 €

Décision : le conseil municipal décide de fixer les tarifs HT suivants pour la période de consommation du 01.07.2015 au 30.06.2016. La TVA sera facturée en sus (les taux appliqués seront ceux en vigueur au moment de la facturation).

EAU	Tarifs HT
Redevance d'abonnement	25,59 €
Location compteur	9,48 €
Consommation de 1 à 200 m ³	1,28 €
Consommation au-delà de 200 m ³	0,95 €
ASSAINISSEMENT	
Redevance d'abonnement	22,73 €
Consommation	1,27 €

2/ Demande de subvention d'équipement pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques :

Suite aux intempéries de début mai, la commune peut déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat pour les dégâts occasionnés sur les équipements publics non assurables (voirie et ouvrages d'art,...).

Il est proposé de présenter une demande pour les travaux de réfection de l'impasse de la Vignette, de l'ancien chemin de la fruitière et l'enrochement du pont de la Cour.

Décision : le conseil municipal approuve les différents travaux à réaliser suite aux intempéries de début mai et sollicite une subvention de l'Etat au titre du fonds « calamités publiques ».

3/ Demande de subvention Fonds Départemental pour le Développement des Territoires :

Dans le cadre de la demande de subvention 2015 au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (subvention Conseil Départemental), il est proposé de solliciter une aide pour le projet d'aménagement du Chef-lieu (route de Leschaux depuis la maison Saint Joseph jusqu'au bâtiment Les Splots et RD 222). Le montant des travaux (frais de maîtrise d'œuvre et études compris) est estimé à 305 000 € HT.

Décision : le conseil municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible.

4/ Travaux d'aménagement du Chef-lieu – Choix du maître d'oeuvre :

Une consultation a été lancée pour le choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de voirie, création de parking - route de Leschaux et RD 222 : demande d'autorisations préalables, mission d'ingénierie (conception et phase travaux)

Propositions : - Atelier AXE, architecte-urbaniste, à Thonon-les-Bains : 24 600 € HT (soit 9% du montant des travaux)
 - SCP BARNOUD & TROMBERT, géomètres-experts, à Thonon-les-Bains : 26 400 € HT (soit 11% du montant des travaux)

Décision : le conseil municipal décide de retenir la proposition du cabinet Atelier AXE.

5/ Convention avec la chambre d'agriculture pour la réalisation de la mission d'expertise et de suivi des épandages agricoles des boues de la station d'épuration :

Dans le cadre de l'arrêté du 8 janvier 1998, le Préfet de la Haute-Savoie a confié à la Chambre d'Agriculture de ce même département par signature d'une convention en juillet 1999, la mission visant à rendre un avis d'expert sur les conditions d'épandage agricole des boues de station d'épuration (MESE – Mission d'expertise et de Suivi des Epandages).

Cette mission s'inscrit dans la politique départementale qui vise à assurer l'élimination des boues issues des stations d'épuration, en organisant des filières de recyclage des boues en agriculture, conformes à la réglementation et qui préservent les intérêts de l'agriculture et de l'environnement.

Le fonctionnement de la MESE, assuré par la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, est financé principalement par l'agence de l'eau dans le cadre d'une convention partenariale impliquant également l'Etat et le Conseil Général. Depuis 2013, les engagements financiers des différents partenaires ne permettent plus d'assurer le financement de la totalité de la mission. Il est désormais inévitable d'impliquer les producteurs de boues par une participation financière en complément du financement de l'agence de l'eau.

Il est proposé de passer une convention avec la Chambre d'agriculture fixant les modalités d'attribution et de versement de la participation financière pour la réalisation de cette mission, pour la période 2015-2018.

Le montant de la participation annuelle due par la commune sera de 460 € (somme due en cas d'épandage de boues uniquement).

Décision : le conseil municipal accepte de passer une convention fixant les conditions d'attribution et les modalités de versement de la participation financière demandée par la chambre d'agriculture pour la mission visant à rendre un avis d'expert sur les conditions d'épandage agricole des boues de la station d'épuration pour la période 2015-2018.

6/ Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

Dans le cadre de l'avancement de carrière de M. Didier MOTTIEZ actuellement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Décision : le conseil municipal accepte la création du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe dans le cadre de l'avancement de grade de M. Didier MOTTIEZ.

7/ Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

Les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société. La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. C'est pour toutes ces raisons qu'il est demandé au conseil municipal de soutenir la demande de l'AMF afin que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

Décision : le conseil municipal, vu la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation significative de la contribution de la commune au fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC), soutient l'action de l'Association des Maires de France et décide d'adopter la motion proposée par cette dernière.

8/ Autorisations d'urbanisme (pour information) :

Ces dossiers ont déjà fait l'objet d'une décision d'accord ou de rejet suite à l'instruction par la commission municipale d'urbanisme et/ou le service instructeur de la Direction Départemental des Territoires.

Permis de construire :

- M. PETIT-JEAN Roger : construction d'un garage et création d'une dalle pour le déplacement d'un mazot - « Les Ollioz » (*accordé*)

Déclarations préalables :

- M. DOBBS Clive : construction d'un garage et transformation du garage existant - « Covaleux » (*accordé*)
- Association Diocésaine d'Annecy – Paroisse Saint Maurice en vallée d'Abondance : Réfection toiture de la chapelle du Villard (*accordé*)
- M. MIOT Jean-Marc : création d'une véranda - « Les Granges » (*refusé*)
- M. MAIER Eric : Pose d'isolation/bardage, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre et extension d'un balcon – « Les Quarts » (*accordé*)
- Mme HEINZEN Annie : transformation du garage en chambre, modification de la porte de garage et pose d'une fenêtre de toit – « Les Chavannettes » (*refusé*)

9/ Questions diverses :

- Le conseil municipal autorise le remboursement à M. Mikaël DECONCHE, conseiller municipal, des frais avancés pour l'achat de fournitures pour l'organisation du repas de la fête des mères : facture GIFI d'un montant de 174,15 €
- Fête nationale : la cérémonie aura lieu le 13 juillet à 20 H au hameau de Leschaux
- Conseil municipal : la prochaine séance est programmée le samedi 25 juillet à 9 H